

COMPTE RENDU REUNION CSNPS

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008

1) Participants

- Présents : Janine COUPARD – Odile BARRANCO – Catherine CRASSOUS – Monique GEORGELIN – Françoise GROBON – Dominique POMMIER – Franck PRIEUR - Michel RAVASIO
- Absent Excusé : Patrick BOEZ

2) Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale de Poitiers

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de Poitiers est approuvé à l'unanimité.

3) Championnat de France Elite

Une discussion s'instaure au sein de la commission pour la mise place d'un nombre de points minimum pour l'attribution du titre de Champion de France Elite. Michel Ravasio demande s'il en est de même dans les autres disciplines. Janine Coupard demande à Jean Roland Racle s'il peut venir nous informer. Ce dernier arrive dans notre réunion et précise qu'il n'y a pas de nombres de points requis ni en patinage artistique, ni en danse sur glace, pour l'attribution du titre de champion de France. Dans ces conditions, la Commission décide de faire comme dans les autres disciplines et de ne prévoir aucun nombre minimum de points pour l'attribution du titre de Champion de France.

4) Chemin de sélection

Janine Coupard informe la Commission que finalement une équipe (Bordeaux) est inscrite dans le parcours de sélection Senior et deux équipes (Compiègne et Rouen/Louviers) sont inscrites dans le parcours de sélection Junior.

Janine Coupard intervient pour dire que l'équipe Senior de Bordeaux a pu confirmer son inscription dans le parcours de sélection mais qu'étant la seule équipe Senior dans ce parcours il serait bien de demander auprès d'autres clubs s'il n'y aurait pas des possibilités pour la renforcer.

En ce qui concerne les épreuves du parcours de Sélection, il est confirmé le nombre de trois (Championnat de France Elite / Prague Cup / French Cup) pour le parcours Junior. Par contre, pour le parcours Senior, compte tenu qu'il n'y a qu'une seule équipe qu'il convient d'aider pour qu'elle n'ait des frais financiers inutiles, et en accord avec Jean Roland Racle, il est décidé que le parcours Senior ne comportera que deux épreuves (Championnat de France Elite et French Cup).

En ce qui concerne les validations de programmes, Janine Coupard informe la Commission qu'elle a reçu un courrier du club de Compiègne demandant à ce que la validation de ses équipes se déroulent le samedi 1^{er} novembre à partir de 14 h. Franck Prieur propose alors que la validation de Rouen ait lieu le même jour à partir de 9 h. La Commission accepte ces propositions. Janine Coupard précise que pour ces validations seront contactés Sylvie Hélène Techinal Spécialist et le contrôleur Marielle Sartre (compte tenu de l'indisponibilité ce jour-là de Philippe Maitrot) En ce qui concerne le contrôleur, si Marielle Sartre n'était pas disponible le 1^{er} novembre, il sera fait appel à Christophe Jaillet.

Odile Barranco responsable de la CNOA devra les contacter rapidement pour connaître leurs disponibilités ainsi que le club de Fontenay sous Bois en ce qui concerne Sylvie Hélène.

5) Propositions de Jury

Odile Barranco informa la Commission de la proposition de Philippe Maitrot de modifier la nomenclature des catégories de juges (Catégorie Or, Catégorie Argent, etc.). La Commission décide à l'unanimité d'en rester à la nomenclature actuelle (ISU Championnat / ISU Compétition / Championnat de France / Coupe de France / InterLigues / Stagiaire).

Odile Barranco continue en indiquant les jurys des championnats et les juges devant aller en international ISU :

a) Championnat de France Elite :

- Juges : Odile Barranco / Daniel de Paix / Sophie Echelard / Christophe Jaillet / Marielle Sartre
- Contrôleur : Philippe Maitrot
- Spécialistes : Alain Daniel Hostache / Sylvie Hélène
- Data : Fabrice Marcilly

b) Championnat du monde Senior : Odile Barranco (remplaçant : Christophe Jaillet)

c) Coupe du monde Junior : Philippe Maitrot (remplaçant : Daniel de Paix)

d) Prague Cup : Marielle Sartre (remplaçant : Fabrice Marcilly)

e) French Cup : Odile Barranco et Christophe Jaillet (remplaçant : Daniel de Paix et Fabrice Marcilly)

f) Léon Lurje Trophy : Christophe Jaillet (remplaçant : Marielle Sartre)

g) Universiades : Daniel de Paix (si admis)

h) Spring Cup : Daniel de Paix (remplaçant : Marielle Sartre)

Odile Barranco termine en disant que le 18 octobre se tiendra le séminaire de rentrée des juges et le 19 octobre le séminaire de rentrée des spécialistes et contrôleurs.

6) Entraîneurs référents

Janine Coupard annonce une réorganisation des entraîneurs référents avec un projet sur 5 ans. Elle précise que cette réorganisation est dictée par le fait que les entraîneurs référents actuels travaillent beaucoup dans leur club et ne sont pas toujours disponibles pour intervenir auprès d'autres équipes et dans un souci de regroupement d'équipes sur une même patinoire de préférence celle de l'entraîneur référent régional afin d'éviter les frais de déplacement et d'hébergement, dans le cas bien sûr d'un regroupement de ligue.

REORGANISATION ENTRAINEURS REFERENTS PROJET SUR CINQ ANS MIS EN APPLICATION 01/10/2008

Feront fonction de :

- Entraîneur référent national : Alain-Daniel HOSTACHE
- Entraîneurs référents régionaux

NORMANDIE	Valérie ARSA BALLESTER
BRETAGNE	Valérie ARSA BALLESTER
ILE DE FRANCE	Sylvie HELENE
RHONES-ALPES	Alain Daniel HOSTACHE
NORD PICARDIE	Olivier CHAPUIS
SUD OUEST	Pia LINNOMMAA BOTTE
EST	Diane ACKERER

Prise en charge des frais :

1- Entraîneur national :

- frais de déplacement par la CSNPS après accord
- hébergement par l'organisateur du regroupement

si demande particulière d'un club, la totalité des frais devront être pris en charge par ce club

2- Entraîneurs régionaux :

- frais de déplacement par la Ligue qui organise le regroupement après accord.
- hébergement par la Ligue organisatrice ou le club organisateur.

Rémunération :

Dans le contexte actuel, impossibilité d'envisager une rémunération.

Alain - Daniel HOSTACHE, appelé à de nombreux déplacements sera, en compensation, envoyé au séminaire ISU du mois de Juillet afin de continuer sa formation (prise en charge budget formation DTN).

Séminaire d'entraîneurs du mois de mai :

Alain Daniel Hostache en sera le modérateur et comme les années précédentes, nous demanderons à la DTN de prendre en charge le déplacement des référents régionaux, ainsi que le déplacement et les honoraires de l'entraîneur étranger que nous solliciterons. Cette saison nous allons contacter Lyne FORGET, entraîneur canadien.

Le prochain séminaire d'entraîneurs aura lieu les 16 et 17 mai 2009 à BORDEAUX.

7) Règlements

Janine Coupard rappelle d'abord que lorsque des règlements n'ont pas été modifiés lors de l'Assemblée Générale ils sont toujours en vigueur. Elle ajoute que, dans ces conditions, la participation de patineurs des équipes Elite dans d'autres équipes ne va plus être possible puisque l'amendement de la commission l'année dernière, amendement autorisant un maximum de 4 patineurs des équipes Elite à être inclus dans une autre équipe, n'a pas été confirmé lors de l'Assemblée Générale de POITIERS.

Mais dans le but pour les équipes d'acquérir un bon niveau, afin de laisser des perspectives à certaines équipes, Janine Coupard propose de rédiger la communication ci-dessous qui correspond au vote de l'Assemblée Générale de POITIERS sur la règle des jokers et de l'appliquer dès cette saison (la règle des jokers a été votée lors de l'AG de Poitiers).

Tout patineur d'une équipe Elite pourra être utilisé comme joker dans une autre équipe (Senior Division 1 ou 2 , Junior Division 1 ou 2 , Novice , Juvénile) à condition que les règles prévues soient respectées. Mais en aucun cas en division 3 PREPARATOIRES :

- **2 jokers maximum pour une équipe.**
- **Le patineur doit avoir l'âge de la catégorie de l'équipe D1 ou D2 où il sera inscrit ou avoir plus ou moins 2 ans par rapport à l'âge de cette catégorie.**
- **En cas d'utilisation d'un joker, l'équipe n'a plus le droit qu'à trois substituts en cas d'utilisation de deux jokers l'équipe n'a plus le droit qu'à deux substituts.**

Cette proposition est acceptée par la Commission.

Odile Barranco demande alors si des patineurs peuvent être inscrits dans deux équipes différentes de la même catégorie. La commission répond oui à condition que la règle ISU 701 soit respectée .

8) Divers

Janine Coupard informe la Commission que l'équipe de Lyon a été contactée pour participer au gala de la compétition Internationale de Nice. Elle demande ensuite aux équipes qui vont faire le chemin de sélection cette saison de lui envoyer un devis car pour l'ouverture de la nouvelle patinoire de Marseille qui aura lieu en juin 2009, elle a demandé la participation d'une équipe synchro au gala.

9) Point des Ligues

Franck Prieur informe la Commission que la Ligue de Normandie comptera cette saison 11 équipes . Monique Georgelin intervient pour annoncer qu'en Bretagne il y aura 7 équipes plus 2 en formation. Odile Barranco ajoute que pour la Ligue IDF il y aura 4 ou 5 équipes.

Pour les autres les équipes ne sont pas encore totalement identifiées.

10) Questions diverses

Franck Prieur pose le problème de Vanessa Sanesti entraîneur du club de Valenciennes en artistique et en synchro et rémunérée par ce club. Il demande si cet entraîneur peut participer aux prochains Masters où il est actuellement inscrit sans enfreindre la règle de l'amateurisme.

Mme Del Torchio, secrétaire Générale de la FFSG, à qui le problème est soumis précise qu'elle va s'informer et nous donner ensuite réponse.

Peu après Mme Del Torchio apporte la réponse en disant que c'est possible car la fonction d'entraîneur rémunéré d'un club n'enfreint pas la règle de l'amateurisme pour la participation à des compétitions.

Christèle Gautier, DTN adjointe, sollicitée sur le sujet, précise qu'il n'y a aucun empêchement légal ou réglementaire à ce jour à la participation en compétition officielle amateur d'un enseignant rémunéré par un club des Sports de Glace. Elle précise qu'il n'y a ici aucune collusion entre le statut d'enseignant rémunéré en Sport de Glace et le statut de sportif amateur.

Monique Georgelin s'étonne car cela contredit la réglementation de l'ISU à laquelle notre Fédération est affiliée. Christèle Gautier répond que la réglementation ISU ne peut pas s'appliquer pour des compétitions en France. Elle ajoute, suite à une interrogation des membres de la Commission, que cet entraîneur par contre ne pourrait pas participer à une compétition internationale où elle représenterait la France.

Il a donc été décidé que la même règle sera appliquée dès maintenant au patinage synchronisé.

Plus aucun point n'étant abordé la réunion se termine à 16 h 30.

La Présidente

Janine COUPARD



Le Secrétaire

Michel RAVASIO

